

N. 82 - 24	
PERS. 789	
DIRECTION DU PERSONNEL	
Manuel Pratique : 102 - 103	
7 juin 1982	

**Objet : Classification des fonctions  
Application de l'article 6 de la Convention du 31 mars 1982**

La présente circulaire fixe, en annexe, après avis de la Commission Supérieure Nationale du Personnel, la classification des fonctions faisant l'objet d'un changement de classement fonctionnel en application de la Convention du 31 mars 1982 relative à la réforme de la structure des rémunérations (article 6 et annexe 2A).

Ses dispositions prennent effet à compter du 1er juillet 1982.

Le Directeur Général  
d'ELECTRICITE DE FRANCE  
J. GUILHAMON

Le Directeur Général  
du GAZ DE FRANCE  
P. DELAPORTE

## ANNEXE

(N. 82-24)

### CLASSIFICATION DES FONCTIONS FAISANT L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE CLASSEMENT FONCTIONNEL A LA DATE DU 1ER JUILLET 1982

#### GROUPES FONCTIONNELS

#### **GROUPES FONCTIONNELS 4**

##### **Fonctions techniques**

- monteur électricien BT travaillant sous tension (branchements aériens) habilité B2T et chef de travaux par permutation régulière - Pers. 585
- monteur électricien « exploitation » - Pers. 570
- plombier « exploitation » - Pers. 570
- maître ouvrier du contrôle électrique - Pers. 521
- éclusier 1er degré - Pers. 497 et 567

#### **GROUPES FONCTIONNELS 5**

##### **Fonctions techniques**

- chef ouvrier - Pers. 567
- monteur électricien HTD travaillant sous tension - Pers. 585
- monteur hautement qualifié de lignes THT (225 kV et au-dessus) - Pers. 666
- dépanneur du changement de tension - Pers. 682
- éclusier 2ème degré - Pers, 497 et 567

##### **Fonction non technique**

- agent de district (bureau-accueil ou bureeu accueil-intervention) <sup>(1)</sup> - Pers. 567 et 640

---

<sup>1</sup> Ce reclassement tient compte par avance de certaines applications conversationnelles qui seront ajoutées à cette fonction.

## **GROUPE FONCTIONNEL 6**

### **Fonctions techniques**

- agent principal d'intervention chez le client (électricité et gaz) - Pers. 705
- agent technique d'atelier de lignes de craquage - Pers. 567
- agent technique en canalisations souterraines - Pers. 567
- agent technique chaudronnier-soudeur - Pers. 567
- agent technique comptages basse tension - Pers. 723
- agent technique de contrôle et d'essais - Pers. 667
- agent technique électricien d'entretien - Pers. 567
- agent technique d'enquête et de préparation du changement de tension - Pers. 682
- agent technique d'entretien des canalisations souterraines - Pers. 567
- agent technique d'entretien des lignes de transport - Pers. 567
- agent technique d'entretien des postes THT - Pers. 567
- agent technique d'exploitation - Pers. 765
- agent technique d'instruments - Pers. 567
- agent technique d'intervention chez le client - Pers. 705
- agent technique de laboratoire - Pers. 667
- agent technique mécanicien-électricien de garage - Pers. 617
- agent technique mécanicien d'entretien - Pers. 567
- agent technique mécanicien sur machines-outils - Pers. 567
- agent technique soudeur sur roues - Pers. 567
- agent technique de station de stockage souterrain - Pers. 567
- agent technique des zones de transport ou des stations de compression - Pers. 567
- conducteur de craquage dans les usines gazières sans chef de quart - Pers. 567
- conducteur principal de transports exceptionnels - Pers. 603

## **Fonctions non techniques**

- agent d'accueil TGA - Pers. 660
- agent administratif principal TGA du groupe d'intervention - Pers. 660
- agent technico-administratif de district - Pers. 567
- agent travaillant sur machine composeuse multipoint 2ème degré - Pers. 621
- assistante ménagère principale - Pers. 608
- chef de groupe « liaisons-ordinateur » - Pers. 661
- réceptionniste principal - Pers. 567.